



Société d'expertise comptable AGM CONSEIL ET AUDIT S.A.S

**ONG CENTRE AFRIKA OBOTA – NIGER
BP : 188 Niamey- Niger, Tél : +227 96 97 38 72**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
SUR L'ETAT FINANCIER**

Exercice clos le 31décembre 2024

Rédigé par AGM CONSEIL ET AUDIT S.A.S

Boulevard Mali Béro, Rond-point Pavé Dar Es Salam - Station OLA Energy

Tél : **+227 20 35 25 65**

BP : 13 590 Niamey- Niger, NIF: 48023 ; RCCM : NE-NIA-2018-B-2956,

E-mail : cabinetagm1@gmail.com

Avril 2025

Table des matières

1. RAPPORT D'OPINION SUR L'ETAT FINANCIER	3
1.1. RESPONSABILITE DE LA MISSION DE MPDL POUR L'ETAT FINANCIER.....	3
1.2. RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR.....	3
1.3. OPINION	4
1.4. OBSERVATIONS ET RESTRICTIONS SUR LA DISTRIBUTION ET L'UTILISATION DE CE PRESENT RAPPORT 4	
2. L'ETAT FINANCIER.....	6
3. NOTE SUR L'ETAT FINANCIER	7
4. LES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS.....	7
ANNEXE : LETTRE D'AFFIRMATION.....	10

1. RAPPORT D'OPINION SUR L'ETAT FINANCIER

A

Monsieur le Secrétaire national du
Centre Afrika Obota- Niger
BP : 188 Niamey- Niger, Tél : +227 96 97 38 72

Nous avons effectué l'audit de l'état financier ci-dessous du Centre Afrika Obota pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations obtenues.

1.1. RESPONSABILITE DE LA MISSION DE MPDL POUR L'ETAT FINANCIER

La Mission de l'ONG Centre Afrika Obota-Niger (CAO-Niger) est responsable de l'établissement de l'état financier conformément aux dispositions applicables et la présentation d'informations financières ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'état financier ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

1.2. RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur l'Etat financier sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans l'état financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que l'état financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement l'état financier afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

1.3. OPINION

La comptabilité de l'ONG Centre Afrika Obota-Niger (CAO-Niger) se résume à la tenue d'un journal Caisse et des Journaux des Banques mais, il n'y a pas un rapport financier élaboré conformément aux normes nationales en vigueur au Niger. Pour le besoin de publication au journal officiel nous avons proposé un modèle de l'état financier ci-dessous joint et qui a été accepté par le CAO-Niger.

A notre Avis, l'état financier ci-joint donne dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ONG pour la période allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

1.4. OBSERVATIONS ET RESTRICTIONS SUR LA DISTRIBUTION ET L'UTILISATION DE CE PRESENT RAPPORT

Nous attirons l'attention sur les faits suivants :

- Les états de rapprochement ne sont pas correctement établis ;
- certaines immobilisations ne sont pas codifiées
- le procès-verbal d'inventaire des immobilisations n'est pas mis à notre disposition.

L'état financier a été établi pour satisfaire aux obligations légales relatives à la présentation d'informations financières à la Direction générale des ONGs et des Associations de Développement (DONGAD) par le Centre Afrika Obota-Niger.

En conséquence, cet état financier peut ne pas convenir pour répondre à un autre objectif. Notre rapport est destiné uniquement à l'ONG Centre Afrika Obota-Niger (CAO-Niger) et ne saurait être distribué ou utilisé par des parties tierces.

Fait à Niamey, le 14 avril 2025

Le Directeur général



Nassirou ALI

Expert-comptable diplômé

2. L'ETAT FINANCIER



NIGER

BP : 188 Niamey-Niger
Tél : 96 97 38 7296 98 37 65
Mail: caoniger@yahoo.fr

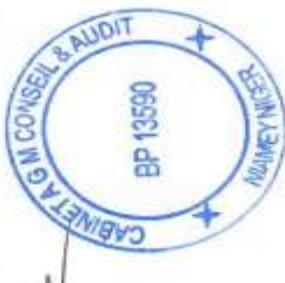
MODELE DE PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL
ANNÉE : 2024

NOM de l'entité : Centre Afrika Obota (CAO)

TITRE DU PROJET	NOM DU BAILEUR	DUREE EN ANNEE	COUT DU PROJET EN FCFA	FONDS RECUS EN 2024	DEPENSE PAR RUBRIQUE			REALISATION POUR 2 ONE D'INTERVENTIO (PRODUIT)
					SALAIRES ET AVANTAGES	OPERATIONS	EQUIPEMENT	
Lakai Kamey	Catholic Relief Service	3	119 109 777	22 731 040	4 865 479	17 856 207		22 721 686 Ayrou et Diéka
Just Future	Search For Common Ground	2	34 966 541	21 247 955	14 970 451	2 537 593	1 519 000	19 027 044 Abala, Ayorou, Dakoro, Gobi, Guidian Sori, Kao, Tillia, Torodi
Just Future	African Security Sector Network	3	27 419 002	11 807 226		11 807 226		11 807 226 Abala, Ayorou, Dakoro, Gobi, Guidian Sori, Kao, Tillia, Torodi
Just Future	CORDAID	2	27 092 099	14 098 163		14 098 163		14 098 163 Abala, Ayorou, Dakoro, Gobi, Guidian Sori, Kao, Tillia, Torodi
Fonds propres	Centre Afrika Obota	-		5 413 785		5 415 132		5 415 132
TOTAL			208 587 419	75 298 169	19 835 930	51 814 321	1 519 000	73 169 251

NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT DU CABINET : Nassirou Ali Directeur Associé AGM Conseil & Audit
SIGNATURE
CACHET

Niamey, le 25 mars 2025



3. NOTE SUR L'ETAT FINANCIER

❖ SITUATION DES FONDS A DISPOSITION DE CENTRE AFRIKA OBOTA EN 2024

Au cours de l'exercice 2024, la situation des subventions reçues par le Centre s'élève à un montant de francs **CFA 75 298 169.**

Cette situation financière se détaille comme suit :

Bailleurs	Montant en francs CFA
CRS	22 731 040
Search For Common Ground	21 247 955
African Security Sector Network	11 807 226
CORDAID	14 098 163
Fonds propre/Centre Afrika Obota	5 413 785
TOTAL	75 298 169

❖ SITUATION DES DEPENSEES EXECUTEES EN 2024

Au cours de l'exercice 2024, les dépenses exécutées se sont élevées à un montant de francs **CFA 73 169 251.**

Elles répartissent comme suit :

Bailleurs	Montant en francs CFA
CRS	22 721 686
Search For Common Ground	19 027 044
African Security Sector Network	11 807 226
CORDAID	14 098 163
Centre Afrika Obota	5 515 132
TOTAL	73 169 251

4. LES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Constats 1 :

Certaines opérations d'achat ne sont pas suffisamment documentées. A titre illustratif on peut citer l'absence des documents tels que : les expressions de besoin, les bon de commande, les bons de livraisons et/ou les bons de réception, les attestations de régularités fiscales, les factures certifiées.

Risque

En cas de contrôle fiscal, le Centre Afrika Obota-Niger (CAO-Niger) peut être redressé avec application des pénalités et les bailleurs de fonds peuvent rejeter les dépenses.

Recommandation

Il est recommandé pour chaque opération d'achat de veiller à ce que toutes les pièces justificatives soient au classement dans le respect du manuel de procédure et des dispositions fiscales appliquées au Niger.

Commentaires du CAO-Niger

CAO-Niger prend acte de ce constat. Toutefois CAO-Niger disposent de tous ces outils. Ces manquements sont liés à une période transitoire entre le départ de notre comptable et son remplaçant fin 2023 début 2014.

Constat 2

Parfois les prélèvements des précomptes ISB et d'incivisme fiscal pour les fournisseurs ne disposant pas de l'attestation de régularité fiscale ne sont pas opérés.

Risque :

Non-respect des dispositions du Code général des impôts, qui prévoit des retenues des précomptes ISB.

Recommandation :

Le CAO-Niger doit veiller sur les prélèvements des précomptes ISB lors des paiements.

Commentaires du CAO-Niger

CAO-Niger prend acte de ce constat

Constat 3

Certaines quittances de paiement ne sont pas visées par toutes les personnes indiquées sur le formulaire.

Risque :

L'absence de visa de certaines personnes est un non-respect des procédures internes du CAO-Niger lors de paiement.

Recommandation

Le CAO-Niger doit veiller à ce que toutes les quittances de paiement soient signées par toutes les personnes indiquées.

Commentaires du CAO-Niger

CAO-Niger prend acte de ce constat. Toutefois, les bénéficiaires étant souvent éloignés (Bailleur est à Tahoua !) il est difficile d'avoir leurs signatures sur les quittances de paiement.

Constat 4:

Certaines copies de chèque ou les bons de sortie de caisse ne sont pas joints aux pièces justificatives des dépenses.

Risque

Les dépenses peuvent être considérées comme insuffisamment justifiées.

Recommandation

Nous recommandons au CAO-Niger de joindre toutes pièces justificatives à la liasse.

Commentaires du CAO-Niger

CAO-Niger prend acte de ce constat

ANNEXE : LETTRE D'AFFIRMATION



CENTRE AFRIKA OBOTA

Organisation Non Gouvernementale pour la Recherche, les Actions de Développement et le Panafricanisme

Niamey, le 10 avril 2025

Le Secrétaire National du Centre
Afrika Obota-Niger (CAO-Niger)

Au

Cabinet AGM Conseil & Audit
Boulevard Mali Béro, Rond-point Pavé
Dar-Es Salam - Station OLA Energy
Tél. : +227 20 35 25 65 BP : 13 590
Niamey- Niger
E-mail : cabinetagm1@gmail.com

Objet : lettre d'affirmation

Messieurs,

Cette lettre d'affirmation vous est adressée en application de vos normes dans le cadre l'Audit de « l'Etat financier du Centre Afrika Obota Niger » pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

Nous avons mis à votre disposition :

- tous les livres comptables, les états annexes et documents financiers afférents à la comptabilité ;
- tous les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les rapports financiers.

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans le rapport d'activités.

Nous n'avons pas connaissance :

- de fraudes avérées ou suspectées, impliquant la coordination, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes et susceptible d'entraîner des anomalies significatives dans l'état financier consolidé ;
- d'allégations de fraudes ayant un impact sur les états financiers de l'entité et portées à notre connaissance par des employés, anciens employés.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

DANDI Adamou

BP: 188 Niamey (NIGER)- Tél: (00227) 96 98 3765/ 90 00 20 29
E-Mail: caoniger@yahoo.fr. facebook: CAO-NIGER

